

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.87.98

14 juillet 1987

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>NORVEGE</u>
2. Organisme responsable: Direction nationale de la lutte contre la pollution
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [x], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Substances et produits chimiques
5. Intitulé: Projet de règlement relatif aux emballages des substances et produits chimiques à usage domestique qui présentent un danger pour les enfants
6. Teneur: Ce règlement contient des dispositions imposant un emballage de sécurité pour certains produits et substances à usage domestique susceptibles d'être à l'origine d'accidents par ingestion ou par contact chez les jeunes enfants. Le règlement ne couvre pas les produits chimiques destinés essentiellement à une utilisation professionnelle. Les substances et produits visés par ce règlement sont ceux classés comme corrosifs (principalement les agents nettoyants) et les distillats de pétrole à haute teneur en hydrocarbures aliphatiques. Les prescriptions relatives aux essais sont fondées sur les normes DIN 555 59, BS 6652:1985 et sur le paragraphe 295,10, relatif à la procédure d'essai pour les emballages spéciaux, de la Loi des Etats-Unis relative à la prévention des empoisonnements (Poison Prevention Act 1970).
7. Objectif et justification: Protection de la santé des personnes, en particulier diminution des risques d'accident pour les jeunes enfants
8. Documents pertinents:
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A déterminer
10. Date limite pour la présentation des observations: Le plus tôt possible
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [x] ou adresse d'un autre organisme: